

Décret

Générale

modern

Décret n° 2010-0237/PR/MID modifiant le décret n° 2009-0292/PR/MID relatif au changement de la Carte Nationale d'Identité.

n° 2010-0237/PR/MID

Ministère MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION	Date de publication 8 décembre 2010
Numéro JO n° 23 du 15/12/2010	Date du numéro 15 décembre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°79/AN/04/5ème L du 24 octobre 2004 portant Code de la Nationalité Djiboutienne

VULe Décret n°81-125/PR du 17 novembre 1981 instituant la carte nationale d'identité

VULe Décret n°2009-0292/PR/MID du 28 décembre 2009 relatif au changement de la carte nationale d'identité

VULe Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier ministre

VULe Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 novembre 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article 2 du Décret n°2009-0292/PR/MID relatif au changement de la carte nationale est modifié comme suit :Au lieu de :Ancien

article 2

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation procède au remplacement de la Carte Nationale d'Identité instituée par le Décret n°81-125/PR du 17 novembre 1981 qui cessera tout effet de certifier l'identité des personnes de nationalité djiboutienne au 31 décembre 2010.Lire :Nouvel

article 2

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation procède au remplacement de la Carte Nationale d'Identité instituée par le Décret n°81-125/PR du 17 novembre 1981 qui cessera tout effet de certifier l'identité des personnes de nationalité djiboutienne au 31 décembre 2012.

Article 2

Le présent Décret sera appliqué et publié partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH